

**Lettres québécoises**  
La revue de l'actualité littéraire



**Luc Lacourcière**  
Professeur de lettres canadiennes-françaises

Adrien Thério

Number 13, February 1979

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/40441ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Jumonville

ISSN

0382-084X (print)

1923-239X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Thério, A. (1979). Luc Lacourcière : professeur de lettres canadiennes-françaises. *Lettres québécoises*, (13), 55-59.

Tous droits réservés © Éditions Jumonville, 1979

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

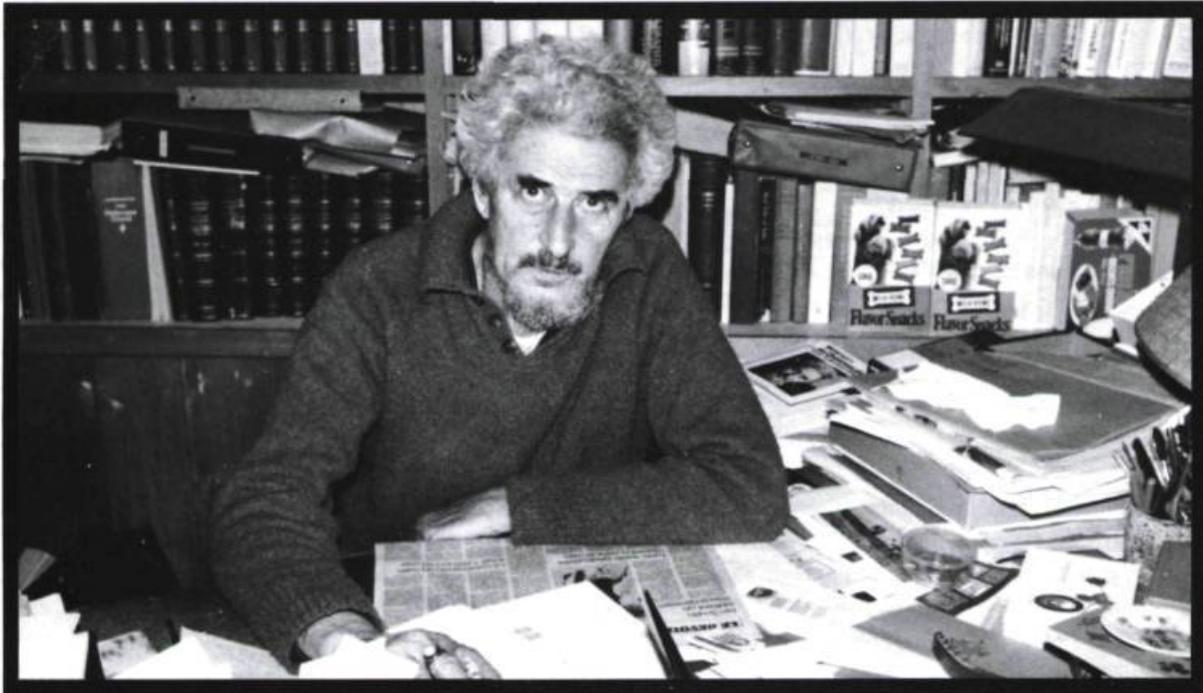
Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Entrevue

# Luc Lacourcière

Professeur de lettres canadiennes-françaises



Photos ATHÉ

*Monsieur Luc Lacourcière, après une carrière d'une quarantaine d'années comme professeur de lettres et de folklore à l'Université Laval, vient de prendre sa retraite. C'est une façon de parler puisque cette retraite lui permettra de travailler un peu plus dans les manuscrits et papiers de toutes sortes qu'il a accumulés au cours de toutes ces années. Il a donc encore du pain sur la planche pour une bonne centaine d'années. Un groupe de professeurs de l'Université Laval, de ses anciens étudiants et de folkloristes de France, de Belgique, des États-Unis et du Canada anglais, lui a rendu hommage il y a quelques mois en lui dédiant un fort volume qui a été publié chez Leméac. Notre collaborateur René Dionne rend compte de ce livre dans les pages qui précèdent en même temps qu'un livre dédié à Victor Barbeau.*

*Il y a déjà quelque temps que je voulais faire une entrevue avec Luc Lacourcière mais j'hésitais parce que d'autres venaient de le faire. En novembre dernier, tout en causant avec lui, un sujet neuf est apparu et c'est ainsi que j'ai pu faire parler M. Lacourcière des difficiles débuts de l'enseignement de la littérature canadienne-française à l'Université Laval et ailleurs. D'autres sujets seront abordés en cours de route. Cette entrevue, c'est, en somme, une belle gerbe de souvenirs que nous livre Luc Lacourcière.*

Adrien Thério

Q. Après avoir obtenu votre licence ès-lettres en 1934, vous êtes d'abord parti enseigner en Suisse ? À quel endroit ?

R. À Porrentruy, dans le Jura qui, à ce moment-là, était encore rattaché au Canton de Berne. Mais je ne suis parti qu'en janvier 1936. Entre temps, j'ai été forcé de donner des cours privés pour vivre, parce que les laïcs n'étaient pas admis à enseigner dans les collèges classiques. Mgr Camille Roy, qui était directeur de l'École Normale Supérieure, en même temps que recteur de l'Université Laval, m'en avait paternellement prévenu, dès la fin de mes études au Séminaire de Québec, en 1932. Lors de la cérémonie imposante de la « prise des rubans » qu'il présidait, tout en épinglant sur le parement de mon « suisse » (capot d'écolier) le ruban vert qui symbolisait l'étude des lettres, il me glissa dans l'oreille ces mots qui sont restés bien gravés dans ma mémoire : « Qu'est-ce que tu as pensé ? Il va falloir que tu t'exiles. Tu viendras me voir à ma chambre. »

J'y allai et il me fit lire le règlement de l'E.N.S. qui spécifiait qu'on y acceptait des étudiants laïques se destinant à enseigner, mais « dans les collèges et universités des provinces anglo-canadiennes et des États-Unis. » Autrement dit, il n'y avait pas de place pour eux dans les collèges du Québec qui étaient l'apanage exclusif du clergé.

Q. Pour quelle raison choisir la Suisse ?

R. Je n'ai pas choisi. Mais l'occasion s'étant présentée, je l'ai saisie aussitôt. J'avais eu pour professeur M. Auguste Viatte, originaire lui-même de Porrentruy. Un de ses compatriotes qui enseignait au Collège Saint-Charles l'avait chargé de lui trouver un remplaçant pour le temps qu'il irait terminer sa thèse de doctorat à Fribourg. M. Viatte m'a recommandé et ma candidature a été agréée.

Q. N'y avait-il pas de candidats en Suisse ?

R. Il y en avait certes, mais on préférait un étranger francophone pour des raisons trop longues à expliquer en détail. Elle peut se résumer ainsi. L'abbé Ernest Friche était titulaire de l'enseignement de la littérature française et il tenait à reprendre son poste, à son retour de Fribourg. Ce qui aurait été plus difficile s'il avait eu à déloger un Suisse ; car l'enseignement des collèges même privés relevait de Berne qui aurait pu profiter de ce remplacement pour installer à Saint-Charles une de ses créatures.

Q. Qu'avez-vous enseigné en Suisse ?

R. La littérature française dans des classes qu'on appelait de *maturité* et qui correspondaient aux classes de Belles-Lettres, de Rhétorique et de Philosophie de nos collèges classiques. Ce fut toute une expérience. Je devais suivre les manuels en usage pour l'histoire littéraire. Mais j'avais le choix des textes à expliquer. C'est ainsi que j'ai pu longuement commenter *Maria Chapdeleine* et à partir de ce roman faire un cours sur le Canada français.

Q. À votre retour au Canada, êtes-vous entré immédiatement à l'Université Laval ?

R. Oh non ! C'était en juin 1937. La situation au Québec avait peu changé, je veux dire dans les collèges. Mais c'était le moment du deuxième Congrès de la langue française au Canada. Ce Congrès avait déplacé beaucoup de monde. Il y eut des représentants de toutes les minorités françaises du Canada, des États-Unis. Il y avait des délégués de la Louisiane et d'Haïti. La France y avait délégué l'académicien Louis Bertrand. Ce déploiement dura une semaine. On y fit 285 discours ou communications. Mgr Camille Roy en était le président. C'est lui qui me chargea de préparer la publication du *Compte rendu et des Mémoires* de ce Congrès, au salaire de \$125. piastres par mois. Cela dura une année et donna quatre volumes qui totalisent environ deux mille pages de textes.

Q. Avec-vous tiré profit de ce travail ?

R. Certainement. Cela m'a donné une vue assez réaliste pour l'époque de la situation du français au Canada, des enjeux, des progrès et reculs en divers domaines, car on y avait traité de tout, des lois, des moeurs, de l'enseignement, des arts et de la littérature. Et souvent de façon contradictoire. Je pourrais illustrer cela par des anecdotes bien piquantes.

Q. Pouvez-vous en rapporter une ?

R. Je le veux bien. C'est à la quatrième séance publique du Congrès, à l'ancien Colisée de Québec, en présence du Gouverneur général Lord Tweedsmuir, du Cardinal Villeneuve, du premier ministre Duplessis et de beaucoup d'autres sommités dont Thomas Chapais, que l'abbé Groulx, sixième et dernier orateur, prononça son fameux discours *L'histoire gardienne des traditions vivantes* dans lequel il parlait de « notre État français », et qui se terminait par cette apostrophe provocatrice aux snobs, bonne-ententistes, défaitistes, etc . . . « Nous sommes la génération des vivants. Vous êtes la dernière génération des morts ! »

Le discours était radiodiffusé. L'annonceur n'eut que le temps de dire « l'abbé Groulx a parlé », que les applaudissements et les cris fusèrent de partout avec l'*O Canada*. Les réactions officielles pendant le reste du congrès, *mutatis mutandis* préfigurent celles que provoqueront trente ans plus tard un certain discours, prononcé depuis le balcon de l'Hôtel-de-Ville de Montréal. Pendant le reste du congrès, plusieurs orateurs, des ministres, des évêques, se chargèrent de donner la réplique en sourdine, dont Mgr Camille Roy, à la sixième séance de clôture.

Comme j'avais à éditer le discours de l'abbé Groulx et à raconter par le menu les activités du congrès, Mgr Roy m'avait prévenu de ne pas insister sur ces incidents parce qu'il avait dû exprimer par écrit ses regrets à Lord Tweedsmuir. Il a retranché de mon manuscrit tout un paragraphe qui faisait écho aux comptes rendus des journaux parlant de triomphe et d'apothéose. Il a même biffé d'un trait nerveux, dans les épreuves, le



Un coin de sa bibliothèque.

qualificatif d'*éminent historien* que j'avais employé pour le remplacer par la simple mention de professeur d'histoire. Mais j'ai pris sur moi de restituer la formule que je croyais appropriée et je conserve le précieux autographe du recteur magnifique dans mes papiers. Je n'ai jamais su si Mgr Roy s'en est rendu compte. Quant au chanoine Groulx, il a relaté avec une complaisance certaine les répercussions de son discours dans une vingtaine de pages de ses *Mémoires* (Tome 3, sixième volume, chapitre VI).

Q. Ces quatre volumes du congrès furent publiés en 1938. Êtes-vous entré à l'Université immédiatement après ?

R. Oui et non. Oui s'il s'agit des cours d'été de français qui débutèrent précisément à l'été 1938, fondés par Mgr Alphonse-Marie Parent. Non s'il s'agit de l'année universitaire. La situation commençait de changer un peu dans les collèges classiques. Dès 1937, année de la fondation de la Faculté des Lettres, avec quelques anciens de l'École Normale Supérieure, Henri Lallier, Paul-Eugène Gosselin, Léopold Lamontagne et Paul-Henri Lamarre, nous avons adressé un « Mémoire au Cardinal Villeneuve sur la participation des laïcs à l'enseignement secondaire. » Vous lirez cette histoire dans le beau volume que Claude Galarneau vient de publier sur *Les Collèges classiques au Canada français*.

Cette année-là, je suis allé enseigner le latin au Collège Bourget, à Rigaud. J'y remplaçais Maurice Lebel qui lui était nommé professeur de grec à la Faculté des Lettres.

Q. Êtes-vous resté longtemps à Rigaud ?

R. Toute l'année scolaire 1938-39. C'est alors que je fis la connaissance de Marius Barbeau par qui j'ai obtenu une bourse de la Société royale. La condition était, pour obtenir cette bourse, de ne pas demander d'étudier la littérature. Telle était la mentalité de cette époque. Et c'est comme cela que j'ai commencé à m'initier au folklore scientifique. Mais la guerre fut déclarée le 3 septembre 1939. On ne pouvait aller en France. Je suis resté à Ottawa avec Marius Barbeau, puis j'ai fait de longs séjours aux États-Unis, dans les bibliothèques et universités où j'ai rencontré des spécialistes et trouvé les ouvrages qui nous manquaient.

Q. Et vous êtes revenu à Laval en 1940.

R. Oui, en septembre. Cette année-là, la clientèle des cours d'été avait considérablement augmenté. La défaite de la France avait refoulé vers Québec une clientèle anglophone, principalement de religieux et d'officiers américains qui venaient se spécialiser en français. Leur présence secoua la routine de la Faculté des Lettres. Il fallut organiser pour eux un système parallèle de cours conduisant à la maîtrise avec thèse, puis au doctorat d'université. Ce furent là mes premiers élèves.

Q. Leur enseigniez-vous la littérature québécoise ?

R. On ne parlait pas de littérature québécoise à cette époque. J'enseignais la langue et la littérature. J'expliquais des textes français et canadiens. C'est ainsi que j'ai mis au programme *Les Anciens Canadiens* et *Forestiers et Voyageurs* avec les *Fables* de La Fontaine, Molière et divers conteurs littéraires. Cet enseignement était exigeant : il comportait beaucoup de corrections de dissertations. Puis des directions de thèses sur des sujets

Le coffre aux trésors.



- divers, très peu sur la littérature canadienne au début. L'histoire militaire intéressait particulièrement les officiers américains.
- Q. Mais qui enseignait la littérature canadienne à la licence ès-lettres ?
- R. La littérature canadienne était encore considérée comme un appendice à la littérature française. Mgr Roy lui-même au temps où j'étais étudiant n'y consacrait pas plus de dix heures par année, sous forme de conférences plutôt que de cours proprement dits. C'est aussi en 1940 que l'abbé Émile Bégin prit sa succession et donna un cours panoramique sur la littérature « canadienne d'expression française ».
- Q. Y faisait-on des recherches en vue des thèses ?
- R. Très peu encore chez les francophones. Le système de la licence avec quatre certificats s'y prêtait mal. Mais il y eut pendant ces années de guerre ou d'immédiate après-guerre une évolution très rapide de la Faculté des Lettres, sous la poussée du nombre des étudiants. Dans l'ordre chronologique, ce furent l'École des Gradués en 1940, les Archives de Folklore en 1944, l'Institut d'Histoire et de Géographie en 1945, scindé par la suite en deux instituts indépendants en 1955.
- Q. Revenons à la littérature canadienne.
- R. Je le veux bien, mais en passant par la littérature orale. C'était une notion nouvelle dans l'université et elle ne ralliait pas tous les suffrages. Elle a même rencontré des oppositions rarement ouvertes, mais souvent dissimulées. Vous savez, les préjugés sont d'autant plus tenaces qu'ils sont inconscients. Notre belle éducation classique avait le défaut d'être à peu près exclusivement livresque. Elle négligeait un certain ordre de la nature. On a fait des gorges chaudes à la publication des *Comptines canadiennes*. Comment pouvait-on s'amuser sérieusement à pareils enfantillages ? Nous avions et nous avons encore une des plus belles traditions de contes populaires en occident. Au 19<sup>ème</sup> siècle, nous aurions pu produire des Grimm et des Andersen si quelques littérateurs s'étaient seulement penchés pour recueillir cette matière vivante qui affleurerait partout dans les veillées de campagne et des chantiers.
- Q. Est-ce que de Gaspé et Taché ne l'ont pas fait ?
- R. Dans une certaine mesure ils ont effleuré cette littérature orale, assez pour qu'on sente chez eux une impression d'authenticité de contact avec la grande tradition orale. Mais ils font exception. De Gaspé écrit tardivement et Taché s'est surtout occupé de journalisme et de politique. Les littérateurs du 19<sup>ème</sup> siècle cherchaient d'abord dans les traditions des histoires qu'ils pouvaient s'approprier pour en faire des oeuvres d'auteurs. Et c'est la légende, plus ou moins fidèlement rapportée, qui se prêtait le mieux à leurs ambitions. Tandis que le conte populaire avait une structure assez rigoureuse qui ne permettait pas tant de trahisons !
- Q. Est-ce que d'autres auteurs canadiens vous intéressaient à ce moment-là ? Et croyiez-vous à l'existence de la littérature canadienne ?
- R. Mais bien sûr. Outre l'enseignement, je m'intéressais à l'édition d'auteurs canadiens, des meilleurs. Les Éditions Fides m'avaient confié la direction de leur collection du Nénuphar en 1945, je crois. Savez-vous qu'il y a 57 volumes parus dans cette collection et qu'elle constitue un joli rayon de bibliothèque !
- Q. C'est dans cette collection que vous avez publié les *Poésies complètes* de Nelligan. Comment l'idée vous en est-elle venue ?
- R. D'abord, c'est *Menaud Maître-draveur* qui avait inauguré la collection. L'abbé Savard était encore curé de Clermont, à cette époque. Avec lui et le Père André Cordeau qui vient de mourir, nous avons fait un projet de couverture qui depuis le début n'a pas changé ; le nénuphar comme fleuron au centre, une bordure en liséré évoquant vaguement une ceinture fléchée, en principe bleue pour les auteurs du 19<sup>e</sup> siècle et rouge pour ceux du vingtième.
- Pour en revenir au Nelligan, je m'y étais intéressé comme étudiant. Mais je n'avais rien eu à voir avec l'édition de 1945 qui formait le numéro deux du Nénuphar. Cette édition reprenait celle qu'avait donnée Louis Dantin. C'est en poursuivant mes recherches en vue d'un article sur E.-Z. Massicotte, qui venait de mourir, que le hasard m'a fait découvrir des poèmes de Nelligan, publiés sous le pseudonyme d'Émile Kovar. À partir de ce moment-là, j'ai eu l'idée de préparer une édition critique. Elle a paru en 1952.
- Q. Nelligan avait-il fait l'objet de votre enseignement auparavant ?
- R. Je le pense, mais avec d'autres poètes. Il faudrait relever les annuaires programmes de la Faculté des Lettres de ces années-là pour en apprendre les détails. Ce dont je me souviens, c'est qu'au départ de M. Viatte pour la France en septembre 1948, il avait fallu le remplacer à pied levé et faire une nouvelle répartition de la matière à enseigner tant française que canadienne. M. Bégin s'occupait des prosateurs et moi des poètes.
- Q. Avez-vous songé à d'autres éditions critiques ?
- R. Bien sûr. J'en ai commencé plusieurs. Je constituais des dossiers qui dans certains cas n'ont guère progressé mais en d'autres sont encore très vivants. Cependant les dossiers les plus importants concernent le folklore. Et pour les établir, il m'a fallu parcourir à peu près tous les auteurs canadiens. C'est ainsi qu'est née ma *Classification des légendes et autres faits de folklore* qui sert à classer les documents aux Archives de Folklore et dans d'autres archives.
- Et cette documentation, qu'elle soit littéraire ou folklorique, a beaucoup servi à la préparation des thèses d'étudiants.
- Q. Parlez-nous un peu des thèses que vous avez dirigées.
- R. On en a publié la liste qui s'élève à une centaine, entre 1941 et 1978, du moins de celles qui se sont rendues à terme. Ce qui fait une moyenne de trois par année, mais elles n'étaient pas réparties aussi équitablement. Et

d'autres sont restées en panne alors qu'elles auraient mérité un meilleur sort.

Q. Quelles ont été les plus importantes ?

R. Vous voudriez sans doute que je nomme la vôtre ? Je ne veux pas établir de palmarès. Les sujets sont si variés de même que les façons de les traiter que les critères de sélections ne peuvent être les mêmes. Une étude comparée d'un conte-type universel dans ses versions canadiennes, européennes ou autres a plus d'impact à l'étranger qu'une monographie sur un écrivain local. De cette centaine de thèses, une quarantaine ont été publiées. C'est peut-être une façon de les apprécier, même si parmi les inédites, quelques-unes sont plus souvent consultées par les chercheurs et étudiants.

Q. Quels ont été les principaux changements dans l'enseignement de la littérature canadienne ?

R. Pour vous les expliquer tous, il faudrait recourir aux archives de la Faculté. Ce que je puis vous dire de mémoire, c'est qu'entre les deux systèmes d'enseignement dont je vous ai parlé, maîtrise, doctorat d'université et licence ès-lettres, doctorat, il y a eu des échanges. Et les cours de folklore et de littérature canadienne sont parmi ceux qui ont permis le mieux aux clientèles différentes d'étudiants l'intégration des deux systèmes.

D'autre part, la fondation des instituts d'histoire, de géographie et ensuite de linguistique, a permis d'offrir aux étudiants des types de licences très variées avec des certificats divers. C'est ainsi qu'on a eu un Certificat de civilisation canadienne-française.

Au moment de déménager du Quartier latin à la cité universitaire en 1963-64, la structure de la Faculté des Lettres fut bien modifiée. C'est alors qu'on créa un département d'études canadiennes avec deux sections : Archives de Folklore et Littérature canadienne. Ce département dont j'assumai la direction subsista jusqu'en 1971. Il serait trop complexe d'en rappeler ici l'évolution dans tous ses détails. Il est alors apparu que les études de littérature canadienne, écrite et orale, avaient pris suffisamment d'extension pour que la Faculté offrit un certificat distinct de littérature canadienne, parallèlement à celui d'ethnographie traditionnelle.

Pendant cette période le personnel enseignant augmenta, comme le nombre d'étudiants.

Q. Vous dites que le département d'études canadiennes fut supprimé en 1971. Qu'advint-il de l'enseignement de la littérature canadienne ?

R. Le comité de la réforme de l'Université avait recommandé de réduire à quatre les onze départements de la Faculté des Lettres. Celui d'études canadiennes fut scindé en deux : le folklore et l'ethnographie passant au département d'histoire, et la littérature canadienne fusionnant avec toutes les autres littératures.

Q. Était-ce une bonne chose ?

R. Administrativement peut-être. Mais une chose est certaine, c'est que la littérature québécoise n'apprécia jamais autant les liens qui l'unissaient à la littérature



orale et au folklore qu'après que la séparation eut lieu. D'un autre côté le folklore et l'ethnographie recrutèrent une autre clientèle d'étudiants, ne s'alimentant presque plus chez les « littéraires ».

Q. Maintenant que vous avez pris votre retraite, à quoi occupez-vous vos loisirs ? Au folklore ou à la littérature québécoise ?

R. Je suis encore partagé, comme je l'ai été toute ma vie. D'une part je me consacre à finir, avec une assistante, le *Catalogue raisonné du conte populaire français en Amérique du Nord* avec lequel je veux porter la série des *Archives de Folklore* à son vingt-cinquième volume ! Et d'autre part, j'entends achever l'édition critique des deux Aubert de Gaspé pour la collection du Nénuphar.

Q. Est-ce tout ?

R. Ne trouvez-vous pas cela assez considérable, avec les imprévus qui peuvent s'ajouter occasionnellement ?

Q. En somme, vous n'avez jamais regretté d'avoir choisi le ruban vert qui signifiait l'étude des lettres ?

R. Certainement pas. Mais dans ma naïveté de collégien en 1932, je n'avais pas pensé que l'étude des lettres, cela pouvait aussi comprendre la littérature orale. Par la suite, au cours de mes enquêtes et de mon enseignement, j'en eus maintes fois la confirmation, particulièrement le jour où j'ai recueilli un conte intitulé *Le Ruban vert*. C'est à partir de cette version que j'ai pu rédiger pour les *Cahiers des Dix* (1971) la monographie du *Ruban qui rend fort* et illustrer à l'aide de 47 versions la précellence du conte franco-canadien en Amérique du Nord. Cet exemple concret avec d'autres innombrables m'a persuadé que la *Chanson du roi Henri* est cent fois préférable au mauvais sonnet d'Oronte. Vous vous rappelez, n'est-ce pas, que c'était l'opinion d'Alceste que, dans sa légèreté, Célimène avait surnommé « l'homme aux rubans verts ! ».